

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 20_98

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : CONSTRUCTION 3^e TRANCHE
POLE TERTIAIRE – CHOIX DES
ENTREPRISES**

Date de la convocation : le 27 février 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Votants : 31

Résultat du vote :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER

CONSIDERANT la consultation pour les travaux de construction de la 3^{ème} tranche du pôle tertiaire,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 5 mars 2020, de retenir les entreprises ci-dessous :

Intitulé du lot	La maîtrise d'œuvre propose de retenir les entreprises suivantes :	Montant solution de base € HT
Lot 00 - Fondations Spéciales	Entreprise : MENARD	32 000,00
Lot 01 - Gros-Cœuvre	Entreprise: EGBF	183 015,30
Lot 02 - Charpente bois/ossature bois	Entreprise : BBC	262 337,69
Lot 03 - Electricité courant faible	Entreprise : AEV	111 603,22
Lot 04 - Plomb. Sanitaire. Chauff.	Entreprise : LANARO	90 500,00
Lot 05 -Menuiseries extérieures - Fermetures	Entreprise : (infructueux)	0,00
Lot 06 - Etanchéité	Entreprise :GFE GONCALVES	31 675,00
Lot 07 - Menuiseries intérieures	Entreprise : (infructueux)	0,00
Lot 08 - Cloisons-doublages - faux plafonds	Entreprise : CARBONERO	76 576,80
Lot 09 - Carrelages - faïences	Entreprise : D et M SOLS	43 742,00
Lot 10 - Peintures	Entreprise : CLEMENT DECOR	21 739,00
Lot 11 - Métallerie	Entreprise : VARVAT	11 434,00
Lot 12 Sols Souples	Entreprise : SDS	15 898,50
Lot 13 Ascenseur	Entreprise : THYSSEN	21 000,00
Lot 14 - Nettoyage	Entreprise : (infructueux)	0,00
Lot 15 - Mobilier	Entreprise : QUADRATURE	43 276,00
Lot 16 -V.R.D.	Entreprise : EGBF	23 343,00
TOTAL € HT		968 140,51

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 038-200040111-20200305-20_98-DE

SLOW

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.
- **CHARGE** le Président de relancer les consultations pour les lots infructueux.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 12 mars 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

